

## **Association Régionale pour le Travail Social - Demande de reconnaissance d'utilité publique - Avis du Conseil Municipal**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** L' Association Régionale pour le Travail Social a demandé à être reconnue d'utilité publique.

Cette association, de type loi 1901, créée en 1988, s'est substituée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1990 à :

\* l'Association Franc-Comtoise pour la Formation aux Professions Éducatives du Secteur Social qui gérait l'IFES (Institut de Formation des Éducateurs Spécialisés),

\* l'Association Franc-Comtoise pour la Formation et le Perfectionnement en Travail Social (AFTS) qui gérait l'ISS (Institut de Service Social),

\* la Fédération Régionale de Franche-Comté pour la Formation au Diplôme Supérieur en Travail Social.

Cette association s'est donné les buts suivants :

- assurer les formations initiales, continue et supérieure des Travailleurs Sociaux de la Région de Franche-Comté,

- gérer l'Institut de Formation au Travail Social,

- contribuer à l'animation, l'information et la recherche dans les milieux professionnels de l'action sociale.

Afin de permettre à M. le Préfet du Doubs de soumettre ce dossier au Ministère de l'Intérieur, le Conseil Municipal, conformément à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 10 août 1901, est prié de bien vouloir donner son avis sur cette requête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la requête présentée.